



Assemblée générale

Soixantième session

91^e séance plénière

Mercredi 28 juin 2006, à 10 h 30

New York

Documents officiels

Président : M. Eliasson (Suède)

La séance est ouverte à 10 h 40.

Point 112 de l'ordre du jour (suite)

Élections aux sièges devenus vacants des organes subsidiaires et autres élections

d) Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Note du Secrétaire général (A/60/895)

Le Président (*parle en anglais*) : Comme l'indique la note du Secrétaire général (A/60/895), l'Assemblée générale, dans sa résolution 56/206 du 21 décembre 2001, a décidé que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) deviendrait le secrétariat du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

Dans la même résolution, l'Assemblée a également décidé que le secrétariat d'ONU-Habitat serait dirigé par un directeur exécutif ayant rang de secrétaire général adjoint, élu par l'Assemblée pour un mandat de quatre ans, sur proposition du Secrétaire général et après consultations avec les États Membres.

La note indique en outre que l'Assemblée générale, dans sa décision 56/234 du 23 juillet 2002, et sur la proposition du Secrétaire général, a élu Anna Kajumulo Tibaijuka (République-Unie de Tanzanie) au poste de Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, au

rang de Secrétaire général adjoint, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} septembre 2002 et venant à expiration le 31 août 2006.

Conformément à la résolution 56/206 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général souhaite nommer Anna Kajumulo Tibaijuka au poste de Directrice exécutive d'ONU-Habitat pour un nouveau mandat de quatre ans, prenant effet le 1^{er} septembre 2006 et venant à expiration le 31 août 2010.

En conséquence, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite élire M^{me} Anna Kajumulo Tibaijuka au poste de Directrice exécutive d'ONU-Habitat pour un nouveau mandat de quatre ans, prenant effet le 1^{er} septembre 2006 et venant à expiration le 31 août 2010?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Afrique du Sud, qui va s'exprimer au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

M^{me} Zia (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, nous voudrions souscrire à la décision du Secrétaire général de nommer M^{me} Anna Kajumulo Tibaijuka au poste de Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour un nouveau mandat de quatre ans.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Depuis sa nomination au poste de Directrice exécutive d'ONU-Habitat, elle a montré combien elle était digne de diriger cet important Programme en travaillant sans relâche pour analyser les problèmes et défis liés à l'urbanisation durable, une question qui revêt une grande importance pour le monde en développement. Ses qualités de dirigeante, qui lui ont permis d'orienter les questions liées à l'urbanisation durable, ont amené l'Assemblée générale à faire de l'ancien Centre des Nations Unies pour les établissements humains un Programme des Nations Unies à part entière. Cette décision est chère au cœur du Groupe des 77 et la Chine, puisqu'il en était le parrain.

Le Groupe des 77 et la Chine saluent les progrès accomplis au cours des quatre premières années d'existence d'ONU-Habitat en tant que nouveau Programme. Mme Tibajuka a de manière inlassable fait mieux connaître le Programme et les questions dont il traite. En particulier, nous avons noté avec satisfaction le rôle actif qu'ONU-Habitat joue pour aider les États Membres à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, et notamment les Cibles 10 et 11 relatives à l'eau salubre et aux services d'assainissement, et à l'amélioration des conditions de vie des personnes qui vivent dans des taudis. À cet égard, nous demandons instamment à nos partenaires de développement de donner à la Directrice exécutive d'ONU-Habitat l'appui financier dont elle a besoin.

Le plus jeune Programme du système des Nations Unies joue un rôle important dans la réalisation du développement durable. Malheureusement les ressources allouées à ce Programme ne sont pas proportionnées à sa tâche.

Nous avons tous parfaitement conscience des problèmes auxquels le monde doit faire face. Récemment, lors du troisième Forum urbain mondial à Vancouver, au Canada, nous avons une fois de plus été mis en garde contre le fait que l'un des problèmes les plus urgents d'aujourd'hui était l'urbanisation galopante de la planète où la moitié de l'humanité vit dans les villes et où, au cours des 50 prochaines années, cette proportion devrait atteindre les deux tiers de la population mondiale. L'essentiel de la croissance urbaine se fait dans les pays en développement, où le défi majeur est la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de l'accès au logement et aux services de base, tels que l'approvisionnement en eau salubre et l'assainissement.

Le Groupe des 77 et la Chine tiennent à souligner que dans le cadre du processus actuel de réforme de l'ONU, les programmes tels qu'ONU-Habitat, qui ont un mandat clair et distinct, ne devraient pas être sacrifiés ou voir leur mandat édulcoré au cours de ce processus. Ces programmes, qui sont si intrinsèquement liés au développement durable dans un environnement de mondialisation rapide, devraient plutôt être encouragés et renforcés.

Une fois encore, nous tenons à renouveler notre confiance dans les qualités de direction de M^{me} Anna Kajumulo Tibajuka, qui s'est imposée au cours de son dernier mandat comme la championne de la cause de l'urbanisation durable. Nous saluons tout particulièrement sa participation aux travaux de suivi de la Commission pour l'Afrique sur l'urbanisation en Afrique. Son humanité et son humilité ont été parfaitement illustrées à la troisième session du Forum urbain mondial, où elle a présenté aux participants une de ses étudiantes et son ancien professeur, auquel elle a attribué sa réussite professionnelle, puisque ce fut grâce aux encouragements de cette personne que M^{me} Tibajuka put exceller dans son équipe de débats contradictoires et développer ainsi les qualités indispensables pour promouvoir et mener de manière créative un tel programme.

Nous attendons avec intérêt de suivre au cours des quatre années à venir son approche visionnaire sur les questions de l'urbanisation durable, ainsi que sur la nécessité de trouver un équilibre dans les liens entre zones urbaines et rurales, un thème illustré de manière si touchante par la chanson interprétée par les jeunes sœurs Moipei, du Kenya, à la troisième session du Forum urbain mondial.

Le Groupe des 77 et la Chine souhaitent à M^{me} Tibajuka plein succès dans son nouveau mandat, et nous nous réjouissons de pouvoir travailler de nouveau avec elle.

M^{me} Bahemuka (Kenya) (*parle en anglais*) : Ma délégation souscrit à la déclaration que vient de prononcer la représentante de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue à M^{me} Anna Tibajuka et la féliciter pour sa réélection au poste de Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ce matin à la présente 91^e séance de l'Assemblée générale.

La nomination de M^{me} Tibaijuka montre clairement la confiance que nous, États Membres de l'Organisation des Nations Unies, portons en ses capacités. Bien entendu, elle a prouvé combien elle était digne de cette confiance par son engagement constant, dévoué et inébranlable à la tête du Programme des Nations Unies pour les établissements humains depuis sa première nomination en 2001.

L'on ne saurait trop insister sur l'importance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, compte tenu des questions dont il traite. Les questions liées aux établissements humains sont au cœur du développement durable, car elles sont étroitement liées au logement qui est littéralement un besoin essentiel.

Nous savons parfaitement que des millions de personnes de par le monde aujourd'hui soit n'ont aucun logement, soit vivent dans des conditions insalubres et inhumaines. Tout aussi importants sont le très préoccupant taux d'urbanisation et le taux de croissance effrayant des taudis qui l'accompagne. L'on estime qu'aujourd'hui plus d'un milliard de personnes vit dans des taudis, et que ce chiffre est susceptible de doubler d'ici 10 ans si l'on ne prend pas d'urgence des mesures. Nous savons bien que ce sont des questions sur lesquelles ONU-Habitat a développé de très grandes compétences, en particulier pendant le mandat de M^{me} Anna Tibaijuka. Il importe donc qu'ONU-Habitat bénéficie d'un appui approprié, tant technique que financier, lui permettant de relever les défis mondiaux qui existent dans les domaines des établissements humains, de l'assainissement des taudis et de la prévention de leur formation.

Les aspects sanitaires et écologiques – eau et assainissement et gestion et viabilité de l'environnement – des logements et des établissements humains sont des questions qui sont en relation étroite avec les activités d'ONU-Habitat. Il faut noter cependant que c'est en travaillant en symbiose avec d'autres organismes et programmes des Nations Unies qu'ONU-Habitat a été en mesure d'intégrer ces dimensions importantes dans ses activités, et il faut s'en féliciter car c'est ce qui a permis en grande partie d'améliorer les moyens d'existence des populations grâce à une approche intégrée de la question des établissements humains et des aspects environnementaux associés.

Je tiens à féliciter la Directrice exécutive de la tâche remarquable qu'elle a accomplie dans ces domaines, en particulier les efforts qu'elle a déployés pour mettre en œuvre au Kenya le Programme pour l'habitat et les programmes et projets connexes relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a joué un rôle déterminant dans l'appui accordé au programme d'assainissement des taudis mis en œuvre par mon gouvernement. Plus frappant encore est le fait qu'elle est la première Directrice exécutive d'ONU-Habitat à avoir installé un bureau dans l'un des plus grands taudis du monde, le bidonville de Kibera, au Kenya. Je crois, Monsieur le Président, que lors de la dernière visite que vous avez effectuée à Nairobi, vous vous êtes rendu dans les taudis de Kibera et avez constaté les problèmes, ainsi que les efforts faits conjointement par le Gouvernement, ONU-Habitat et d'autres partenaires de développement avec des organisations communautaires et des organisations non gouvernementales.

C'est pourquoi je demande aux États Membres de réaffirmer leur appui aux efforts déployés par la Directrice exécutive pour mettre en œuvre le Programme pour l'habitat et les objectifs du Millénaire pour le développement connexes dans tous les pays, en particulier les pays en développement.

Ma délégation, moi-même personnellement et le Kenya, qui accueille ONU-Habitat, réaffirmons notre appui à ONU-Habitat et au Bureau des Nations Unies à Nairobi et faciliterons leur tâche dans toute la mesure possible.

Je voudrais, pour terminer, relever l'excellent travail réalisé par la Directrice exécutive qui a lancé d'importantes initiatives, notamment l'organisation de la deuxième session du Forum urbain mondial, qui s'est tenu à Barcelone (Espagne) en 2004, et de la troisième session du même Forum, qui s'est terminée la semaine dernière à Vancouver (Canada).

Je souhaite un plein succès à la Directrice exécutive. Nous lui assurons notre plein appui.

M^{me} Taj (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : La délégation de la République-Unie de Tanzanie s'associe aux deux orateurs précédents pour présenter ses félicitations les plus vives à M^{me} Anna Tibaijuka pour sa réélection au poste de Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). M^{me} Tibaijuka a fait un travail remarquable pour accroître la visibilité

des défis que pose l'urbanisation partout dans le monde.

Ma délégation souhaite souligner qu'il importe de pourvoir de fonds la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et sa Facilité pour la réfection des taudis. Cet appel a été lancé au paragraphe 56 m) du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1). Notre Vice-Président, S. E. M. Ali Mohammed Shein, qui a prononcé un discours liminaire à la troisième session de Forum urbain mondial, qui vient de se terminer à Vancouver, a fait justement remarquer que si de bonnes politiques urbaines ne sont pas suivies d'investissements proportionnés au niveau local, il sera très difficile de traduire les idées en actes. Nous engageons instamment M^{me} Tibaijuka à intensifier ses efforts – et le défi est de taille – pour pourvoir de fonds la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains. Nous appelons les pays donateurs à poursuivre leurs efforts visant à aider la Directrice exécutive dans cette tâche en fournissant en temps voulu des ressources suffisantes et prévisibles afin de lui donner les moyens de s'acquitter de ses obligations, telles qu'énoncées par les États Membres.

La Tanzanie fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider la Directrice exécutive à s'acquitter avec succès de ses responsabilités.

M. Lolo (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord dire que le Nigéria souscrit à la déclaration faite par la représentante de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et qu'il félicite tout particulièrement M^{me} Anna Tibaijuka de son travail remarquable et de l'énergie avec laquelle elle dirige le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), raison pour laquelle le Secrétaire général a recommandé qu'elle soit réélue à ce poste, ce que l'Assemblée générale vient d'entériner. C'est là le reflet de notre foi collective en M^{me} Tibaijuka et de notre satisfaction à l'égard de son excellent travail. Depuis sa prise de fonctions M^{me} Tibaijuka a œuvré sans relâche pour que les questions critiques des logements et de la viabilité de l'environnement urbain occupent une place prioritaire dans les préoccupations mondiales, en particulier en Afrique où les problèmes liés à une urbanisation rapide sont les plus pressants.

Le Nigéria se félicite vivement de l'appui qu'ONU-Habitat a accordé à l'Union africaine, en

particulier à la création de la Conférence des Ministres africains sur le logement et le développement urbain, qui facilite la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et les objectifs du Millénaire pour le développement y relatifs. L'ONU-Habitat a également joué un rôle déterminant dans le lancement du Programme pour les villes africaines du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et collabore avec la Banque africaine de développement pour veiller à la réalisation des objectifs durables en matière de logements en Afrique. En effet, le Nigéria travaille étroitement avec ONU-Habitat sur la Sustainable Cities Initiative et la gouvernance urbaine durable, et il se félicite vivement d'abriter le bureau d'appui d'ONU-Habitat à Abuja pour faire avancer ces objectifs. Nous attendons avec intérêt d'élargir notre coopération et tenons à insister sur la nécessité de fournir des fonds suffisants au budget de base d'ONU-Habitat pour permettre au Programme de s'acquitter de son mandat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je peux dire, je crois, sans prendre trop de risques qu'ici, à l'ONU, nous pouvons nous féliciter de la réélection de la Directrice exécutive, M^{me} Anna Tibaijuka. Lors de la visite que j'ai effectuée à Nairobi en avril, j'ai pu constater en personne les effets de ses qualités de chef sur le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, ainsi que sur les questions importantes des établissements humains, de l'urbanisation et du développement.

L'Assemblée générale a ainsi achevé son examen du point 112 d) de l'ordre du jour.

Point 161 de l'ordre du jour

Prorogation du mandat des juges permanents du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et des citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Lettre datée du 3 mai 2006, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général (A/60/878)

**Lettre datée du 13 juin 2006, adressée au
Président de l'Assemblée générale par le
Président du Conseil de sécurité (A/60/906)**

Le Président (*parle en anglais*): Dans le document A/60/878, le Secrétaire général a fait tenir une lettre datée du 21 mars 2006 du juge Erik Møse, le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Dans sa lettre, le Président du Tribunal rappelle que le mandat des juges permanents du Tribunal arrivera à expiration le 24 mai 2007 et indique, à cet égard, que sont actuellement en cours devant le Tribunal un certain nombre de procès collectifs qui ne seront probablement pas encore terminés à cette date.

Tous les procès individuels qui sont actuellement en cours devraient être achevés entre mai 2006 et mai 2007. Le Président du Tribunal estime qu'on ne peut reporter l'ouverture de ces nouveaux procès jusqu'après l'entrée en fonctions des juges nouvellement élus le 25 mai 2007. Cela signifie que la plupart des juges permanents, sinon tous, siégeront dans des procès lorsque leur mandat de quatre ans arrivera à expiration le 24 mai 2007. Si certains juges devaient ne pas être réélus, il faudrait reprendre certaines affaires dès le début avec de nouveaux juges.

Par conséquent, afin d'assurer la continuité et de permettre au Tribunal de mettre en œuvre sa stratégie de fin de mandat, comme le prévoit la résolution 1503 (2003) du Conseil de sécurité, en date du 28 août 2003, et d'achever tous les procès d'ici à 2008, le Président a demandé de proroger le mandat actuel des juges permanents du Tribunal jusqu'au 31 décembre 2008. Le Statut du Tribunal ne prévoit pas de prorogation. Cela étant, il sera nécessaire que le Conseil de sécurité, organe de tutelle du Tribunal, et l'Assemblée générale, organe qui procède à l'élection de ses membres, approuvent la prorogation au 31 décembre 2008 du mandat des juges actuels. Le Secrétaire général demande donc à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité de donner leur approbation.

Dans le document A/60/906, le Président du Conseil de sécurité transmet au Président de l'Assemblée générale le texte de la résolution 1684 (2006), adoptée par le Conseil de sécurité le 13 juin 2006, par laquelle le Conseil, entre autres,

« Décide, comme suite à la demande du Secrétaire général et nonobstant les dispositions de l'article 12 bis du Statut du Tribunal pénal

international pour le Rwanda, de proroger jusqu'au 31 décembre 2008 le mandat des juges permanents du Tribunal pénal international ci-après :

- Charles Michael Dennis Byron (Saint-Kitts-et-Nevis)
- Asoka de Silva (Sri Lanka)
- Sergei Aleckseievich Egorov (Fédération de Russie)
- Mehmet Güney (Turquie)
- Khalida Rachid Khan (Pakistan)
- Erik Møse (Norvège)
- Arlete Ramaroson (Madagascar)
- Jai Ram Reddy (Fidji)
- William Hussein Sekule (République-Unie de Tanzanie)
- Andréa Vaz (Sénégal)
- Inés Mónica Weinberg de Roca (Argentine)

Prie les États de continuer à tout mettre en œuvre pour que leurs nationaux qui siègent comme juges permanents au Tribunal pénal international pour le Rwanda puissent continuer d'exercer leurs fonctions jusqu'au 31 décembre 2008. »

En l'absence d'objection, je propose que l'Assemblée décide d'approuver la recommandation du Secrétaire général, qui a été entérinée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1684 (2006) du 13 juin 2006.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*): Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 161 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 114 de l'ordre du jour

**Admission de nouveaux Membres à
l'Organisation des Nations Unies**

Le Président (*parle en anglais*): J'invite l'Assemblée générale à examiner la recommandation favorable du Conseil de sécurité sur la demande

d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République du Monténégro.

Le Conseil de sécurité a recommandé l'admission de la République du Monténégro à l'Organisation des Nations Unies, comme l'indique le document A/60/902. À cet égard, un projet de résolution a été publié sous la cote A/60/L.58.

Je donne tout d'abord la parole au représentant de l'Autriche, qui va présenter le projet de résolution A/60/L.58.

M. Pfanzelter (Autriche) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Union européenne, des pays qui s'associent à la présente déclaration et d'un nombre impressionnant d'autres coauteurs, c'est pour moi un grand honneur et un privilège de recommander à l'Assemblée l'adoption du projet de résolution dont elle est saisie en vue de l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République du Monténégro. Cela est conforme à l'Article 4 de la Charte, et fait suite à l'adoption de la résolution 1691 (2006) du 22 juin 2006 du Conseil de sécurité, qui recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République du Monténégro à l'Organisation des Nations Unies.

Dans sa lettre du 5 juin (A/60/890, annexe), le Président Vujanović a demandé l'admission de la République du Monténégro à l'Organisation des Nations Unies et a confirmé que son pays s'engage à respecter scrupuleusement la Charte des Nations Unies. Nous saluons chaleureusement la présence parmi nous aujourd'hui de S. E. M. Filip Vujanović, Président de la République du Monténégro.

La Déclaration d'indépendance de la République du Monténégro a été adoptée le 3 juin 2006 par le Parlement du Monténégro à la suite du référendum national, qui s'est tenu le 21 mai, conformément à la Charte constitutionnelle de l'Union étatique de Serbie-et-Monténégro. Le Monténégro y est décrit comme une société multiethnique, multiculturelle et multireligieuse au sein d'un État indépendant doté d'une pleine personnalité juridique en vertu du droit international. Le Monténégro y avait déjà signalé son intention de devenir membre actif de la communauté internationale et Membre de l'ONU.

Nous félicitons le Monténégro pour la façon pacifique et démocratique dont il a acquis son indépendance. Nous voulons y voir un signe de la maturité politique de tous les acteurs. L'Union

européenne a été, ces dernières années, un partenaire du peuple des Balkans occidentaux. Elle respecte pleinement la décision du peuple du Monténégro. Le 12 juin, les Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont décidé de développer leurs relations avec la République du Monténégro, État souverain et indépendant. Le 16 juin, nos chefs d'État et de gouvernement ont une fois de plus réaffirmé la vision européenne des Balkans occidentaux sur la base du Processus de stabilisation et d'association.

L'Union européenne est par conséquent très heureuse de présenter ce présent projet de résolution à l'Assemblée générale. Bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à notre nouveau Membre, le 192^e, la République du Monténégro.

Le Président (*parle en anglais*) : Depuis sa présentation, le projet de résolution a reçu un grand nombre de coauteurs supplémentaires, dont je vais donner lecture du nom à l'Assemblée. Les coauteurs supplémentaires sont : Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Bélarus, Belize, Brésil, Brunei Darussalam, Cameroun, Costa Rica, Cuba, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Guatemala, Indonésie, Islande, Israël, Kirghizistan, Malaisie, Maldives, Maroc, Mexique, Monaco, Népal, Nigéria, Norvège, Pérou, Qatar, République bolivarienne du Venezuela, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Saint-Marin, Singapour, Suisse, Timor-Leste et Viet Nam.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution A/60/L.58 par acclamation?

Le projet de résolution A/60/L.58 est adopté (résolution 60/264).

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare donc la République du Monténégro admise à l'Organisation des Nations Unies.

Je prie le Chef du protocole de bien vouloir accompagner la délégation de la République du Monténégro à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

La délégation de la République du Monténégro est accompagnée à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur et un plaisir pour moi de saluer au nom de

l'Assemblée générale, en cette journée historique, l'adhésion de la République du Monténégro à l'ONU. Je félicite le peuple et le Gouvernement de la République du Monténégro, et je félicite l'ONU de l'admission de son 192^e État Membre.

Il y a moins de six semaines, le peuple monténégrin tenait, avec un taux de participation très élevé, un référendum à l'issue duquel la majorité des électeurs se prononçait en faveur de l'indépendance. Deux semaines plus tard, le 3 juin, le parlement monténégrin adoptait la déclaration d'indépendance de la République du Monténégro. Dans la transparence, la démocratie et la paix, le Monténégro a accédé sans heurt au statut d'État indépendant et souverain. En témoignant son adhésion aux valeurs et principes démocratiques et à l'état de droit, le Monténégro s'érige en modèle remarquable et exemplaire. Je suis convaincu que le Monténégro s'emploiera à nouer des relations de bon voisinage et à établir une forte coopération régionale dans les Balkans occidentaux, encourageant ainsi la stabilité à l'intérieur d'une région, qui, il y a encore peu, était en proie à un conflit.

Je pense également que le Monténégro prendra une part active à l'action multilatérale de l'Assemblée générale et de l'ONU face aux multiples défis mondiaux auxquels nous sommes tous confrontés. Je souhaite à la République du Monténégro et à son peuple paix, prospérité et succès dans l'avenir et, une fois encore, je leur souhaite une chaleureuse bienvenue à l'ONU.

Je donne à présent la parole au représentant du Zimbabwe, qui interviendra au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Chidyausiku (Zimbabwe) (parle en anglais) : Je voudrais, au nom du Groupe des États d'Afrique, souhaiter la bienvenue au nouvel État de la République du Monténégro au sein de cette famille des nations. Nous adressons nos sincères félicitations au 192^e Membre de l'ONU ainsi que tous nos vœux de succès au Président Vujanović et au peuple monténégrin en cette heure où le pays vient nous rejoindre dans nos efforts collectifs face aux défis, nombreux et complexes, que l'ONU doit relever.

Le référendum du 21 mai 2006, qui a vu la naissance du nouvel État indépendant du Monténégro, a été un exercice du droit à l'autodétermination. C'est un principe que nous, en Afrique, avons toujours

respecté et que nous continuerons de chérir. Le fait d'être le petit dernier de la famille est une expérience à laquelle beaucoup d'entre nous, au sein du Groupe des États d'Afrique, pouvons nous identifier. Cela comporte des défis, mais est aussi exaltant. En ce qui concerne les défis, le Groupe des États d'Afrique est prêt à offrir toute sa coopération au nouveau Membre, la République du Monténégro. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec les représentants de ce pays.

La République du Monténégro vient rejoindre l'ONU à un moment crucial, alors que l'Organisation cherche à se renouveler ainsi qu'à accroître son efficacité et à mieux s'adapter aux besoins de ses Membres et de leurs citoyens, en particulier dans le monde en développement. Nous formons l'espoir et le désir qu'avec un Membre en plus à l'ONU, davantage de voix et d'opinions nous permettront d'atteindre les multiples objectifs que nous nous sommes fixés.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie, qui interviendra au nom du Groupe des États d'Asie.

M. İlkin (Turquie) (parle en anglais) : Nous sommes réunis aujourd'hui dans la salle de l'Assemblée générale pour saluer l'admission de la République du Monténégro au sein de l'Organisation des Nations Unies. En cette heureuse occasion, j'ai l'honneur, en ma qualité de Président du Groupe des États d'Asie, d'adresser nos félicitations les plus sincères à la République du Monténégro pour son entrée dans la famille des Nations Unies, en tant que 192^e Membre.

Nous notons avec grande satisfaction l'engagement solennel de la République du Monténégro d'accepter et d'assumer les obligations imposées par la Charte des Nations Unies. Nous tenons à féliciter la République de Serbie et la République du Monténégro d'avoir su conclure la dissolution de la Serbie-et-Monténégro dans la paix, en conformité avec le résultat du référendum, qui s'est tenu le 21 mai 2006 dans la République du Monténégro conformément à la Charte constitutionnelle de la Communauté étatique de Serbie-et-Monténégro. Les deux nations sœurs ont décidé de vivre dorénavant séparées. Nous souhaitons aux deux pays progrès et prospérité.

Le Groupe des États d'Asie se réjouit à la perspective d'œuvrer en étroite coopération avec les représentants de la République du Monténégro à la

promotion de la paix, de la stabilité et du bien-être dans les Balkans et dans le reste du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Albanie, qui interviendra au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Neritani (Albanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom des États membres du Groupe des États d'Europe orientale à propos de l'adoption du projet de résolution A/60/L.58 et de féliciter la République du Monténégro de son admission, aujourd'hui, à l'ONU. Je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Filip Vujanović, Président de la République du Monténégro, en cette journée historique pour le Monténégro et son peuple. Nous partageons la joie et la satisfaction qui dominent en ce jour mémorable.

Dernier État admis dans cette institution fondamentale, la République du Monténégro vient ajouter sa voix à celles des autres membres de l'Assemblée pour renforcer la cohésion des mesures que nous prenons pour réaliser nos objectifs communs, ainsi que pour renforcer le caractère universel, légitime et efficace de l'ONU.

Avec l'admission de ce nouvel État épris de paix, désireux et capable de s'acquitter des obligations imposées par la Charte des Nations Unies, nous nous rapprochons de notre but d'universalité. Nous louons l'admission du Monténégro au sein de l'Organisation des Nations Unies, qui conforte notre foi dans la coopération et le partenariat entre nos pays alors que nous nous employons à nous acquitter de notre devoir d'États Membres de l'Organisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba, qui interviendra au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Benítez Versón (Cuba) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour saluer l'admission de la République du Monténégro en tant que 192^e État Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous félicitons de la présence à cette séance tout à fait extraordinaire de la délégation de la République du Monténégro, menée par son Président, S. E. M. Filip Vujanović.

Cet événement historique, au cours duquel nous accueillons parmi nous un nouveau Membre, est l'occasion de réaffirmer notre indéfectible attachement aux valeurs communes qui nous réunissent au sein de l'ONU et de réaffirmer notre volonté de poursuivre inlassablement nos efforts afin de réaliser les espoirs placés dans l'Organisation. Il nous reste encore beaucoup à faire pour atteindre les nobles buts et principes de l'ONU. Nous sommes persuadés que, par ses efforts, la République du Monténégro contribuera à progresser sur cette voie.

Les membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes sont disposés à travailler en coopération étroite avec la République du Monténégro dans tous les domaines d'activité de l'ONU. La République du Monténégro pourra toujours compter sur notre disponibilité, notre appui et notre coopération. Au nom de tous les membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, je renouvelle notre chaleureuse bienvenue à la République du Monténégro et je félicite le peuple et le Gouvernement de ce pays en cette occasion extraordinaire, leur souhaitant plein succès, paix et prospérité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Cooney (Irlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'insigne honneur, au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, de souhaiter la bienvenue à la République du Monténégro en tant que 192^e Membre de l'Organisation des Nations Unies. La République du Monténégro nous rejoint en tant qu'État nouvellement indépendant, mais nous connaissons bien sa longue histoire nationale qui remonte à plusieurs siècles, comme le reflète son nom.

Le peuple de la Montagne Noire, Crna Gora, Monténégro, a pris la décision démocratique d'assumer son indépendance et de prendre sa place dans le concert des nations souveraines. Il l'a fait selon les procédures agréées avec la République de Serbie. Nous saluons les gouvernements et les peuples du Monténégro et de la Serbie pour la manière digne et pacifique avec laquelle ils ont géré le délicat processus de séparation, en pleine conformité avec la Charte des Nations Unies.

Nous souhaitons la bienvenue à la République du Monténégro, État déterminé à préserver une société pluriethnique, multiculturelle et multireligieuse. Nous nous réjouissons à la perspective que la République du Monténégro jouera un rôle actif et constructif dans l'activité de l'ONU.

De notre côté, nous nous engageons à travailler avec la République du Monténégro pour atteindre les buts et promouvoir les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies dans l'intérêt du peuple monténégrin et de l'humanité tout entière.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique, pays hôte.

M^{me} Wolcott Sanders (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Le 12 juin 2006, les États-Unis ont officiellement reconnu la République du Monténégro en tant qu'État souverain et indépendant, conformément à la demande de son gouvernement et à la volonté du peuple monténégrin. Les États-Unis saluent aujourd'hui l'admission du Monténégro en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies et ils prennent note de son engagement d'assumer ses obligations internationales.

Nous nous associons à nos collègues pour exprimer nos félicitations à la République du Monténégro en ce moment capital de son histoire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

M. Kruljević (Serbie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence parmi nous de S. E. M. Filip Vujanović, Président de la République du Monténégro. Nous sommes honorés par sa présence aujourd'hui dans la salle de l'Assemblée générale.

La République de Serbie, dépositaire de la personnalité internationale de la Communauté étatique de Serbie-et-Monténégro, se félicite de voir la République du Monténégro, désormais pays voisin et ami avec lequel il entretient des liens étroits, devenir le 192^e État Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes persuadés que la République du Monténégro contribuera pleinement au respect et à la réalisation des buts et principes de l'Organisation mondiale.

Je voudrais souligner que la République de Serbie, ayant passé près d'un siècle au sein du même

État que la République du Monténégro, s'efforcera de développer les relations bilatérales les plus proches et les plus amicales possibles avec ce pays. Les relations de bon voisinage et la coopération régionale constituent la pierre angulaire de la politique étrangère de mon pays qui est attaché à la stabilisation durable de la région de l'Europe du Sud-Est. Nous sommes persuadés que ce modèle contribue aussi véritablement à la réalisation des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Nous avons la ferme conviction que, grâce à la coopération bilatérale et régionale et au processus d'intégration euro-atlantique, à laquelle aspirent toutes deux la République de Serbie et la République du Monténégro, cet objectif commun pourra être atteint de manière plus efficace.

La République de Serbie est prête à accorder son plein appui à la République du Monténégro au sein de l'ONU et à coopérer et coordonner étroitement ses activités avec ce pays. Nous pensons qu'ainsi, les deux pays contribueront au renforcement du rôle de l'Organisation mondiale et à sa capacité de relever les nombreux défis du monde d'aujourd'hui.

Allocution de M. Filip Vujanović, Président de la République du Monténégro

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Filip Vujanović, Président de la République du Monténégro.

M. Filip Vujanović, Président de la République du Monténégro, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Filip Vujanović, Président de la République du Monténégro, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Vujanović (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir tout particulier et l'insigne honneur de transmettre la reconnaissance de la République du Monténégro aux États Membres de l'Assemblée générale, qui ont voté pour l'admission du Monténégro à l'Organisation des Nations Unies cinq semaines seulement après la décision des citoyens monténégrins de recouvrer leur indépendance.

(l'orateur poursuit en monténégrin; texte anglais fourni par la délégation)

Je voudrais également remercier M. Per Stig Moeller, Ministre des affaires étrangères du Danemark, et le Conseil de sécurité d'avoir recommandé que le Monténégro devienne un État Membre de l'Organisation mondiale. Bien entendu, nous sommes aussi tout particulièrement reconnaissants au Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui a beaucoup contribué à notre rapide admission à l'ONU.

Après 88 ans, le Monténégro a recouvré son indépendance le 21 mai, devenant ainsi le plus jeune pays du monde. Il a recouvré l'indépendance qu'il avait obtenue au Congrès de Berlin en 1878. Cette fois-ci, cela s'est fait sans une conférence de paix, par un référendum démocratique. Le référendum a été organisé conformément aux pratiques démocratiques optimales et aux normes internationales, ce que les observateurs internationaux et locaux ont généralement reconnu. C'est pourquoi, compte tenu de son attachement sincère à la démocratie, le Monténégro a été immédiatement reconnu par la communauté internationale.

Le référendum, organisé en coopération étroite avec l'Union européenne, a constitué une autre étape importante de notre priorité stratégique relative à l'intégration européenne, et a démontré que nous avons la capacité démocratique requise pour réaliser de nouveaux progrès. Notre adhésion à l'ONU est un pas en avant pour le développement global du Monténégro et une nouvelle preuve que nous sommes sur la bonne voie. Nous sommes conscients des nombreux défis qui nous attendent, mais, après tant de temps, nous serons enfin responsables de notre propre destin, conformément aux capacités de développement de notre État.

Pour nous tous au Monténégro, l'ONU a toujours représenté un lien irremplaçable entre divers États, divers peuples et diverses cultures, notamment dans les moments de crise – les tragédies, les conflits et les guerres – que les Balkans ont connus récemment. Pendant toute cette période, l'ONU a joué un rôle d'une importance capitale, encourageant le dialogue et le compromis. Bien que le Monténégro n'ait pas été directement en proie à la guerre, il en a subi les conséquences. C'est pourquoi le rôle de l'ONU pendant cette période a été encore plus apprécié et respecté. Pour cette raison, en tant que nouvel État Membre de l'ONU, le Monténégro est prêt à appuyer activement les efforts de l'Organisation en faveur du règlement pacifique des conflits et à apporter

également son concours à ses opérations humanitaires et à ses missions de consolidation et de maintien de la paix.

Je voudrais rappeler un détail important, mais peut-être assez mal connu, de l'histoire du Monténégro qui témoigne de l'attachement historique du Monténégro à ce noble objectif. En janvier 1897, le Prince du Monténégro, Nikola Petrović Njegoš – devenu plus tard le Roi Nikola 1^{er} Petrović Njegoš – envoyant des soldats monténégrins sur l'île de Crète rejoindre une mission de maintien de la paix des grandes puissances de l'époque chargée de trouver une solution au conflit en cours, déclara avec fierté :

« Les grandes puissances européennes m'ont fait un grand honneur en m'invitant à dépêcher en Crète des soldats du Monténégro rejoindre l'armée internationale, car elles pensaient que les Monténégrins rempliraient leur devoir comme il faudrait, avec honnêteté et héroïsme ».

Je suis convaincu que ce principe, qui vaut toujours, ainsi que la volonté du Monténégro – en dépit de sa taille – de contribuer à la paix seront également réaffirmés dans le futur engagement de notre pays au sein de l'ONU.

Compte tenu de son expérience passée, le Monténégro est bien conscient qu'il importe d'établir des relations d'amitié et de partenariat avec d'autres pays, dans le respect de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale. À ce titre, nous attachons une importance particulière aux relations de bon voisinage et à la coopération régionale, l'objectif étant d'assurer une prospérité et une stabilité économiques et générales.

Nous aimerions en particulier continuer à développer une coopération étroite avec la République de Serbie, non seulement dans le contexte d'une coopération de bon voisinage et d'un attachement à l'intégration européenne, mais dans tous les domaines d'intérêt commun, reflet de nos liens sociaux et historiques. En tant que nouvel État Membre de l'ONU, le Monténégro s'engage à respecter toutes les obligations imposées par la Charte des Nations Unies, y compris tous les documents de l'ONU que la communauté étatique de Serbie-et-Monténégro a signés et auxquels elle a adhéré. Le Monténégro réaffirme ici sa volonté de respecter les principes du droit

international, ainsi que les décisions de la Cour internationale de Justice, qui protège ces principes.

Dans le contexte actuel des défis posés à la sécurité mondiale, le Monténégro souhaite apporter son concours intégral à la lutte contre le terrorisme, le crime organisé et les armes de destruction massive. À cette fin, le Monténégro respectera tout particulièrement l'ensemble des conventions des Nations Unies qui définissent les mesures prévues pour faire effectivement face à ces défis.

En tant qu'État axé sur l'écologie, le Monténégro se doit de respecter les efforts de l'ONU visant à promouvoir un développement durable au niveau mondial, et il continuera de se développer activement en tant qu'État qui permet à ses citoyens de jouir des progrès généraux dans un contexte durable. À cet égard, nous jugeons particulièrement important qu'il soit prévu de construire au Monténégro, en coopération avec l'ONU, le premier immeuble écologique des Nations Unies dans notre région, qui abritera plusieurs organismes spécialisés des Nations Unies.

Compte tenu des efforts déployés par l'ONU en vue de réduire le fossé qui existe entre les riches et les pauvres, les pays développés et sous-développés, les petits et les grands pays, le Monténégro continuera à s'attacher à réaliser pleinement les objectifs du Millénaire pour le développement, contribuant ainsi à assurer de meilleures conditions de vie à ses citoyens et une stabilité en général.

Le Monténégro continuera de se développer et d'élaborer sa politique conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, fondations des démocraties modernes. Par ailleurs, il continuera de mettre en œuvre et de promouvoir une politique qui respecte intégralement les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les citoyens quels qu'ils soient.

Le Monténégro est très fier de son harmonie pluriethnique et pluriconfessionnelle. C'est là une des valeurs fondamentales qui le distinguent dans le contexte tant régional qu'international.

Le Monténégro est conscient des possibilités offertes par l'ONU aux petits pays, qui peuvent ainsi sauvegarder et protéger leurs intérêts sur un pied d'égalité avec d'autres États et défendre leur identité et leurs caractéristiques spécifiques grâce à leur statut de Membre de l'ONU. À cet égard, je suis certain que même les petits pays, comme on l'a vu par le passé, peuvent contribuer aux objectifs visés par l'ONU.

Dès le départ, l'ONU a mis en place des changements positifs et joué un rôle irremplaçable sur la scène internationale. Tous les États modernes et démocratiques, y compris le Monténégro, sont acquis au respect et à la défense de ses réalisations et de ses principes. J'ai bon espoir que, bien que l'ONU ait toujours été confrontée – et cela va continuer – à des difficultés, ses perspectives et son avenir restent prometteurs. Unis par des objectifs communs et par des valeurs nobles, nous pouvons être assurés d'une stabilité et d'une sécurité à long terme et d'une prospérité générale.

Je suis certain que le Monténégro peut apporter sa contribution à ce noble objectif. Aujourd'hui, en devenant le 192^e État Membre de l'ONU, le Monténégro assume, avec honneur et dignité, ce défi et cette responsabilité, convaincu qu'il répondra aux espoirs et s'acquittera de ses obligations avec un même succès.

Le Président (*parle en anglais*): Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président du Monténégro de sa déclaration.

M. Filip Vujanović, Président de la République du Monténégro, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*): J'informe les États Membres que le drapeau de la République du Monténégro sera hissé lors d'une cérémonie qui se déroulera à l'entrée des délégués immédiatement après la fin de la présente séance.

La séance est levée à 11 h 40.